

RÉUNION DU 11 MAI 2022

Étaient présents : M. Yves AUMAITRE, Maire, Mme LACELLE, Mrs PARROT, CHAPUT et DUBRANLE, adjoints au Maire, Mmes CLAVAUD, PATURAUD et HUBERSON, Mrs AUPETIT, LAFORET, AUCHARLES, DAUPHIN, BATISE et DESMAISON. Était absent : Franck CHAPUT.

➤ INFORMATION SUR LA DÉLÉGATION DU MAIRE

Néant

➤ DÉSIGNATION DES JURÉS D'ASSISES POUR 2023

Conformément à l'arrêté n° 23-2019-05-29-001 en date du 29 mai 2019, il nous appartient de procéder au tirage au sort de 12 noms à partir des listes électorales des communes concernées qui, pour rappel, sont : Azéables, Bazelat, Saint-Sébastien, Saint Germain Beaupré et Lafat. Chacune a pu désigner respectivement 4, 1, 3, 2 et 2 noms de personnes qui pourront éventuellement figurer sur la liste du jury criminel établi par le ressort de la Cour d'Assises du département de la Creuse.

➤ CONTRAT CNP (CNRACL) 2022 : AVENANT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant de CNP Assurances pour la mise à jour de notre contrat à la suite des nouvelles dispositions réglementaires pour les agents placés en congés statutaires pour raison de santé (congé paternité, temps partiel thérapeutique et capital décès). Il est accepté, à l'unanimité ; le taux de cotisation est porté à 7,01 % au lieu de 6,90 %.

➤ RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR L'INSTALLATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS SUR LE BLOC DES BÂTIMENTS ÉCOLE, SALLE POLYVALENTE, CANTINE ET BIBLIOTHÈQUE : CONVENTION AVEC LE SDEC

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention de mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage établie par le SDEC pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'une installation d'une chaufferie bois pour les bâtiments de l'école, cantine, salle polyvalente et bibliothèque. Il est précisé que cette nouvelle étude s'appuiera sur les diagnostics réalisés par le SDEC en 2016. Son coût financier estimé à 5.000,00 € HT est pris en charge à hauteur de 65 % par le SDEC ; cette dernière sera totale si la commune effectue les travaux préconisés. Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la convention présentée.

➤ RÉSEAU D'EAU CHAUDE SANITAIRE : CONVENTION À RENOUVELER POUR LES PRÉLÈVEMENTS ET ANALYSES DE LÉGIONNELLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le renouvellement de la convention du Laboratoire Départemental d'Analyses pour des prélèvements et analyses de légionelles sur les réseaux sanitaires d'eau chaude de la salle polyvalente, de l'étang de La Chaume et du stade de football. Elle est acceptée, à l'unanimité, par le conseil municipal.

➤ PUBLICATION DES ACTES POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 3.500 HABITANTS : CHOIX À RETENIR

Pour faire suite à l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et du décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements (délibérations, arrêtés, décisions), le conseil municipal décide, à l'unanimité, que la publication des actes réglementaires et des décisions

ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel de la commune se fera par affichage.

➤ DEMANDES DE SUBVENTIONS

La demande de subvention présentée par « Association Française des Sclérosés En Plaques » est rejetée. En effet, il est rappelé que les subventions sont principalement accordées aux associations locales qui œuvrent pour la commune et aux établissements scolaires. Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande de subvention présentée par le Président du Tour du Limousin Organisation pour soutenir financièrement cette compétition cycliste – épreuve majeure du calendrier international – qui, cette année, passera par l'étang de La Chaume, le bourg et les Genêts et qui valorise les territoires traversés ; la somme de 1.000 € leur sera versée.

➤ LITIGE SCI LA CHAUME / COMMUNE

Les éléments portés à notre connaissance dans un ancien dossier ont montré que la gérante de la SCI La Chaume a commis de nombreuses malversations frauduleuses au profit de la SCI Kamaumille et ceci en complicité avec son coassocié. Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité, au vu de ces malversations qui ont pénalisé lourdement notre commune tant pour des raisons financières que pour des raisons d'attractivités, décide de lancer une procédure auprès du Tribunal Judiciaire de Guéret à l'encontre de la SCI La chaume. Il sera, au cours de cette même procédure, fait état de la dette.

➤ AFFAIRES DIVERSES

- **Recherche de médecins généralistes** : lors du forum « Limousin Santé – Territoires » qui s'est tenu le 15 avril dernier à la faculté de médecine de Limoges, notre commune a déposé des affiches et flyers indiquant notre recherche de médecins généralistes pour notre commune. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'élargir notre secteur de recherche ; pour cela 300 flyers supplémentaires seront commandés à Espace Copie Plan de Guéret, société ayant réalisé leur conception.

- **Projet Éolien de LIF – Commune de Vareilles et St Sulpice les Feuilles** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association LENA (L'Environnement, Notre Avenir) sollicitant notre commune pour appuyer le refus d'implantation de ce parc éolien car, suite à l'avis défavorable rendu par la préfecture de la Creuse et celle de la Haute-Vienne, un recours a été déposé auprès de la Cour Administrative d'appel de Bordeaux. Monsieur le Maire indique que notre commune ne peut se joindre à l'association mais qu'elle va, en parallèle, établir une requête en soutenance à l'arrêté inter-préfectoral de la Haute-Vienne et de la Creuse n° 2022/008 en date du 27 janvier 2022. Notre mémoire devra être déposé avant le 27 mai prochain.

- **Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse** : Monsieur le Maire rappelle que notre commune a adhéré à cette agence afin de pouvoir bénéficier de l'offre de service « Assistance à maîtrise d'ouvrage – Aménagement rural ». Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter cette agence pour le projet de travaux visant à réduire la vitesse à l'entrée du bourg située sur la Route Départementale n°70 - Route de La Chaume. Le coût de cette assistance fixé à 1.500,00 € net est accepté, à l'unanimité, par le conseil municipal.

- **Accroissement temporaire d'activités** : le secrétariat de la mairie sollicite l'emploi d'un personnel complémentaire pour une durée de 2 mois maximum afin de pouvoir insérer dans le logiciel d'urbanisme le scan de l'ensemble des documents d'urbanisme (Certificat d'Urbanisme, Déclaration Préalable et Permis de Construire) depuis la mise en place du CIM, ce qui représente environ 160 dossiers. Il est précisé que sans cette aide, cette tâche ne sera pas effectuée car la charge de travail du secrétariat ne permet pas de dégager du temps pour l'accomplissement de celle-ci.

- **Chats errants au village du Rossignol** : Monsieur le Maire donne lecture de deux courriers d'administrés du village du Rossignol signalant la présence importante de chats errants. Devant cette situation complexe, le conseil municipal décide de surseoir à sa décision ; il souhaite se donner un temps de réflexion.

- **Parcelle de terrain** : un propriétaire a fait part de son intention de vendre une parcelle de terrain située en centre bourg d'une superficie de 2.639 m² . Le conseil municipal émet un avis favorable à cette acquisition ; le propriétaire devra nous faire connaître le montant attendu de la vente.

- **Prévention Routière** : une action de la prévention routière sera organisée à la salle polyvalente de notre commune le 2 juillet prochain.

- **Dossier de surendettement** : le conseil municipal est informé que la commission de surendettement de la Creuse a effacé la dette d'un administré pour la somme de 261,48 € sur le budget eau/assainissement.

Pour finir, il est demandé la création d'une commission pour la promotion du bourg. Sa composition sera donnée lors d'une prochaine séance.